RESIDENCE DU RUANDA. TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 9 janvier 1951 .-

Nº 51/F.P.

Objets Be Tiège G.



Monsieur le Commandant,

Comme suite à votre lettre n°I555/C.I.A.M. du 29/I2/50, j'ai l'hommeur de porter à votre connaissance que Monsieur De Tiège G, agent àmnitaire à t.p.à Astrida, m'a déclaré ne pas avoir appelé sous les armes et avoir bénéficié d'un sursis illimité.

> L'Administrateur Chef du Territoire, p.e.

A Monsieur le Commandant des Troupes du Ruanda-Urundi.

USUMBURA.